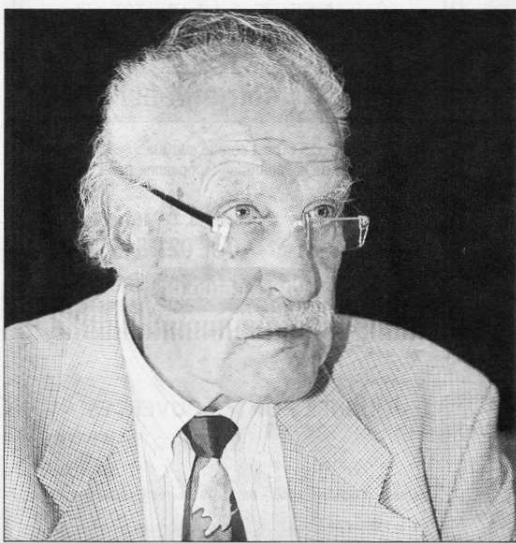


L'Association interjurassienne de médiation est sur les rails, elle se constituera en janvier

# L'autre solution pour résoudre les conflits dans tous les secteurs de l'activité humaine



Pour Joseph Voyame, la conciliation est avant tout le début de la réconciliation.

Thierry Bédat

Evoquée pour la première fois dans le canton lors de deux cours de sensibilisation qui avaient démontré un véritable intérêt, tant des milieux socio-éducatifs que judiciaires, la médiation fait son chemin dans le Jura.

L'Association interjurassienne de médiation sera constituée le 15 janvier prochain. Baptisée Option médiation, elle aura pour but de promouvoir la médiation comme mode de résolution des conflits, notamment en informant et en renseignant le public, comme jeudi dernier à Delémont, à l'occasion d'une soirée de promotion.

«La médiation est un processus complémentaire et consensuel de règlement des conflits. Impartial et sans pouvoir de décision, le médiateur aide à renouer la communication, afin que les protagonistes trouvent entre eux une solution à leur conflit», a expliqué à cette occasion Marie Oberli, membre,

avec notamment Jacques Kottelat, du groupe de réflexion «médiation» qui conduira la nouvelle association sur les fonts baptismaux.

## Un processus garanti, mais pas le résultat

Nouveau mode de gestion des conflits, arrivé il y a une bonne dizaine d'années du Canada, la médiation peut s'étendre à tous les secteurs de l'activité humaine. Elle permet de dépasser les antagonismes et de renouer le dialogue pour que chacun puisse exprimer ses points de vue et ses émotions.

Dans le Jura, il existe déjà des médiatrices familiales et des médiateurs scolaires, mais aucun pour aider à régler des conflits professionnels ou de voisinage.

«Le médiateur est un expert en communication. Il connaît les règles, la technique et le savoir-faire. Il respecte un code de déontologie lui demandant neutralité et im-

partialité. Il garantit le processus, mais pas le résultat», a relevé Jacques Kottelat, également membre de la commission de formation du Groupement Pro médiation qui a déjà organisé trois volées de formation approfondie à la médiation en Suisse romande.

## Une forte demande de formation

Avant de constituer Objectif médiation, le groupe de réflexion jurassien a identifié les besoins dans la région et a constaté une forte demande de formation dans ce domaine. La nouvelle association sera ainsi appelée à devenir un véritable réseau de la médiation, dont le premier travail sera d'établir une liste des médiateurs agréés. Elle va bien entendu favoriser la formation et, le cas échéant, en organiser dans le canton.

L'association souhaite également tendre à la création d'un tarif

unique pour les médiateurs et d'entamer une réflexion sur son rôle et sa responsabilité vis-à-vis des tiers.

Pour assurer une bonne information, elle a déjà mis en ligne un site internet qui se développera ces prochains mois pour assurer un lien avec le public et les associations, ainsi que pour informer sur les actions et les offres en matière de médiation.

«Mais ce sera surtout aux futurs membres de nous dire comment notre association ira de l'avant», a averti Jacques Kottelat, avant de souligner que conflit, confrontation et débat font entièrement partie de la vie collective, mais qu'il est toutefois préférable d'éviter qu'ils débouchent sur des rapports de force stériles et coûteux.

→ [www.optionmediation.ch](http://www.optionmediation.ch)

## Une revue entièrement consacrée à la médiation et à la gestion des conflits

### La Suisse est en retard

■ La médiation est véritablement à l'honneur dans le Jura. La revue *Défis* de l'Association de développement et d'initiative dans l'Arc jurassien (Adj), à Moutier, y consacre son dernier numéro. Achille Grosvernier, président du Groupement Pro médiation, y relève que, étonnamment, si le concept même du fédéralisme favorise l'état d'esprit que sous-tend l'idée de médiation, ce même fédéralisme constitue un obstacle au développement de ce mode de gestion des conflits. La Suisse a donc pris du retard, alors que la médiation, arrivée il y a une bonne dizaine

d'années du Canada, est aujourd'hui bien implantée en France et en Belgique.

### Groupe de confiance dans l'administration

■ *Défis* présente aussi largement les besoins en médiation dans la fonction publique jurassienne avec le Groupe de confiance mis en place par l'Etat pour apporter appui et conseils aux fonctionnaires confrontés à des situations difficiles à leur travail. «Le simple fait d'avoir pu parler à une tierce personne neutre, d'avoir pu expliquer leur problème franchement à quelqu'un d'impartial, permet de retrouver confiance en soi, de s'affirmer, de par-

ler avec la personne accusée et de régler le problème», y constate Carmen Bossart Steulet, présidente du Groupe de confiance.

### Eviter des drames dans les entreprises

■ La gestion des conflits dans les entreprises est bien entendu évoquée par *Défis* qui donne la parole à Daniel Heizmann. Le président de la Commission d'entreprise de Tornos explique: «Ce qui est important, c'est la capacité d'écoute et d'ouverture qui peut parfois éviter un drame. Il y a aussi des cas où le médiateur, ne pouvant agir seul, doit trouver des partenaires, tels psychologues, conseillers

conjugaux ou autres organismes.»

### Dans les écoles et pour les familles

■ Dans le Jura, à côté des médiatrices familiales déjà actives depuis plusieurs années, il existe des médiateurs scolaires dans chaque école secondaire et dans trois écoles primaires. Plusieurs sont aussi actifs dans les écoles moyennes et professionnelles. «Cette structure fonctionne bien. Elle est très utile pour désamorcer les conflits», estime la ministre de l'Education Elisabeth Baume-Schneider. (tb)

## En justice, la médiation peut s'écarter de la loi pour faire place à l'équité

«La médiation est souple, elle n'est pas liée à la loi et peut s'en écarter pour faire place à l'équité. Elle n'est pas contraignante et généralement rapide», relève Joseph Voyame, ancien directeur de l'Office fédéral de la justice, qui était invité lors de la soirée de promotion de la médiation de jeudi dernier.

### Les individus de plus en plus désemparés

Il a d'abord souligné que les relations entre les hommes sont de plus en plus nombreuses et complexes. Les individus sont donc de plus en plus désemparés face aux puissances extérieures et les lois ne peuvent pas tenir compte de tous les cas particuliers, car elles sont

conçues pour régler des milliers de cas.

### «Aurez-vous la conscience en paix en sortant de la salle?»

«Les lois ne peuvent pas gouverner l'ensemble de la vie sociale», estime Joseph Voyame, d'autant plus qu'un procès, souvent long et coûteux, laisse souvent des relents de frustrations et d'amertume aux deux parties.

Il a ensuite plus particulièrement évoqué le rôle de la médiation judiciaire et des expériences vécues lorsqu'il était greffier à la Cour suprême du canton de Berne. «Dans les procès civils, les juges bernois tentaient de concilier les parties. Ils le faisaient toujours avec tact et en prenant le temps», se souvient le juriste.

Il se rappelle ainsi d'un juge qui avait déclaré à un plaignant:

«Monsieur, la loi vous donne raison, mais aurez-vous la conscience en paix en sortant de la salle?» «Le dernier a alors accepté de transiger et les deux parties sont allées manger ensemble. «La conciliation, c'est le début de la réconciliation observe Joseph Voyame.

### Une concurrence sans merci

Autre cas révélateur: celui de deux importantes sociétés qui faisaient une concurrence sans merci pour encaisser des droits d'auteurs. «Après de longues discussions pour les concilier, elles ont finalement accepté de signer une charte de collaboration. Aujourd'hui, elles collaborent si bien qu'elles parlent même de fusionner», a terminé l'ancien directeur visiblement très satisfait. (tb)